



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés (CAER-agrégation) ;
- Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 nommant les présidents des jurys des concours internes de l'agrégation et des CAER-agrégation ouverts au titre de la session 2024 ;
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

**ARRETE**

Article 1 : Le jury du concours interne de l'agrégation et du concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés, section langues de France option breton, est constitué comme suit pour la session 2024 :

**Présidente**

Mme Mélanie PIRCAR  
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

**Vice-Présidents**

M. Yves BERNABE  
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Mme Nelly BLANCHARD STEPHAN  
Professeure des universités

Académie de RENNES

**Membres du jury**

M. Ronan CALVEZ  
Professeur des universités

Académie de RENNES

M. Cédric CHOPLIN  
Maître de conférences des universités

Académie de RENNES

Mme Myriam GUILLEVIC  
Maîtresse de conférences des universités

Académie de RENNES

Mme Mélanie JOUITTEAU  
Personne à compétences particulières

Académie de BORDEAUX

M. Stefan MOAL  
Maître de conférences des universités

Académie de RENNES

M. Jean-Marie SARPOULET  
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de BORDEAUX

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 22 décembre 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et  
de la jeunesse et par délégation  
La sous-directrice du recrutement

  
Nadine COLLINEAU